Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040359

176002163

le /

# RAPPORT DE MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE / CONTRÔLE PÉRIODIQUE

# Données générales

Lieu du contrôle: Rue André Renard 227, 4100 SERAING

Propriétaire: **PAULUS** 

Client: Certigreen SPRL Fabien Devillers, RUE DE LA VECQUEE 170, 4100 SERAING Type de locaux: Distributeur d'énergie: /

541 44 Code EAN: Installateur

N° TVA: ou n° carte ID: / Émis à: /

Date du contrôle: 05/04/2017 Agent-visiteur: Johny Onclin

## Type de contrôle

Conformément aux exigences (conditions) du Règlement général sur les installations électriques (RGIE)

Art 276bis Transfert de propriété Type contrôle:

Info complément.: Réinspection à:

# Données générales de l'installation électrique

Tension nominale: 1x230v Courant nominal max: 20A Courant nominal sécurité principale: 30.00

Section du câble d'arrivée: 2X4 mm<sup>2</sup> - Type: VOB

Type d'électrode: Indéterminable Section: / mm² Conducteur de terre: 16 mm²

Interrupteur différent. général - In: aucun A - DI: Nombre de pôles:

Interrupteur(s) différentiel(s) général(s) extra: /

- DI : Interrupteur différent. second. - In: / mA Nombre de pôles: /

Interrupteur(s) différentiel(s) secondaire(s) extra: 1 DIFF 25A 300mA

Nombre de circuits: 13 Nombre de tableaux: 3 Tarif: Bihoraire

## Mesures et contrôles

**D'ANNEXES** 

Résistance de dispersion: ? Ohm Protect. contre les contacts indir.: Pas en ordre Plombage du différentiel: Isolement générale: 0.14 MOhm Test du différentiel: En ordre Etat du materiel fixe: Pas en ordre Test de défault: Schémas: Test de continuité: Pas en ordre Pas en ordre Protect, contre les contacts dir : Pas en ordre

#### Conclusion: L'INSTALLATION N'EST PAS CONFORME AU RGIE

L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le: 18 mois après signature de l'act par le même organisme (\*)

**NOMBRE** Schéma d'implantation: Non

Schéma unifilaire: Non

Autres: /

L'AGENT-VISITEUR

Visa du distributeur (art 270)

## Visa de l'organisme de contrôle



PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be



ACA asbl - Organisme de Controle Agrée Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Le PV de visite doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier. Le Ministre des Affaires économiques, Direction Energie électrique doit être

avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(\*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

#### Description des circuits

7 FUSIBLES AUTO 10A+ 1 FUSIBLE AUTO 15A+ 5 FUSIBLES AUTO 20 +6 FUSIBLES AUTO 16A

2 FUSIBLES DIAZED 25A

2 FUSIBLES BROCHES 6A

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- AC : Il est conseillé de prévoir les liaisons équipotentielles principales pour l'installation de gaz et de l'eau.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- AI : Il est conseillé de protéger le dispositif de coupure ou la barette de sectionnement contre les influences extérieures (humidité, corrosion, dommages mécaniques,...). (art 70.05)
- C : Le contrôle comprend seulement la partie habitable du bien.
- U : Il faut au moins trois exemplaires des schémas électriques.

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions schemas:

- 1.01. : Schéma unifilaire de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 16, 268, 269)
- 1.02. : Schéma de position de l'installation est à réaliser ou à compléter. (art 269)
- 1.04. : La tension nominale et le pictogramme de danger électrique doivent être affichés sur le tableau et en un endroit judicieusement choisi.

#### Infractions mesures:

- 2.03. : La valeur de la résistance d'isolement d'un ou plusieurs circuits est inférieure à 0,5 M Ohms. (art 20)
- 2.04. : La continuité des liaisons équipotentielles et/ou des conducteurs de protection n'est pas garantie. (art 70.05, 85.08)

#### Infractions de prise de terre :

- 3.04. : Le dispositif de coupure ou la barrette de sectionnement manque ou n'est que difficilement ou pas du tout accessible. (art 15.01, 70.05)
- 3.06. : Les liaisons équipotentielles principales: elles manquent / elles ne sont pas complètes / elles ne sont pas vert/jaune / la section n'est pas correcte (min 6mm²). (art 72, 78.05, 86.05)

# Infractions coffrets de repartition :

- 4.01. : Le(s) coffret(s) de répartition ne sont pas de classe 1 ou 2. (art 248.01)
- 4.02. : Le tableau n'est pas pourvu d'une paroi arrière et/ou d'une porte. (art 248.01)
- 4.05. : Remplacez le tableau; le degré de protection contre les contacts directs n'est pas suffisant. (art 248.01)
- 4.08. : Obturez les ouvertures non utilisées du tableau ou coffret. (art 19, 49.01, 248)
- 4.09. : Absence d'un interrupteur sectionneur général multipolaire sur le tableau principal. (In = 40 A) (art 248.02)
- 4.10. : Réalisez ou complétez le repérage de chaque circuit et/ou appareillage, bornes de raccordement, etc. (lisibilité et qualité durable) (art 16, 248)
- 4.12. : La section du câblage interne du tableau n'est pas adaptée à l'intensité de la protection principale. (art 116, 117)

#### Infractions installation electrique:

- 7.15. : Prévoyez des matériaux dans des locaux habituels dont les enveloppes ont le degré de protection (IP) est au moins IP2X (IPXX-B) et pour des locaux publics au moins le degré de protection IP4X (IPXX-D). (art 19, 49.01)
- 7.20. : Les équipements électriques ne peuvent pas être fixés sur des matériaux combustibles. (art 104)
- 7.22. : Sur du matériel et des enveloppes à double isolation, seuls des presses-étoupes et bouchons isolants peuvent être utilisés. (art 205)
- 7.24. : Des raccords lustre doivent être supprimés, ou doivent être remplacés par des bornes rapide. (conseil)

### Infractions conducteurs et code couleurs :

- 8.03. : Protégez le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits susceptibles aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.). (art 201, 209)

#### Infractions supplémentaires et/ou explications additionnelles:

2.03 VOIRE CIRCUIT

2.04 CHAMBRE GAUCHE

3.04 EFFACER COULEUR

3.13 SALON + S. A.M

7.04 SDB

7.15 ARRIERE CUISINE

7.20 COFFRET + ESCALIER

7.22 EXTÉRIEUR

7.24 COFFRET

8.16 8.28 ESCALIER





Organisme de contrôle agréé Installations domestiques Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040359

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

Annexe à rapport n°: 176002163

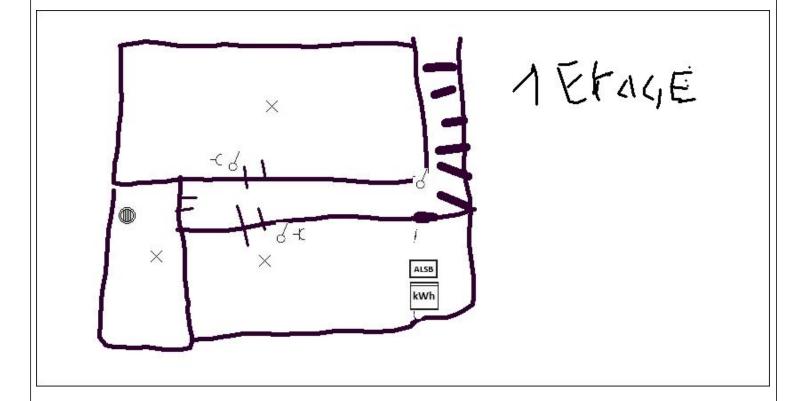
Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue André Renard 227 , 4100 SERAING Propriétaire: PAULUS

Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 05/04/2017

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040359

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

Annexe à rapport n°: 176002163

Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue André Renard 227 , 4100 SERAING Propriétaire: PAULUS

Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 05/04/2017

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





Organisme de contrôle agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040359

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

Annexe à rapport n°: 176002163

Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue André Renard 227 , 4100 SERAING

Agent-visiteur: Johny Onclin

Propriétaire: PAULUS

Date du contrôle: 05/04/2017

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:





agréé Installations domestiques

Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629 www.acavzw.be / info@acavzw.be Dexia: 068-2516997-68 Numéro de TVA: BE 0811 407 869

Ref: 2017040359

# ANNEXE - INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE

## Données générales

Annexe à rapport n°: 176002163

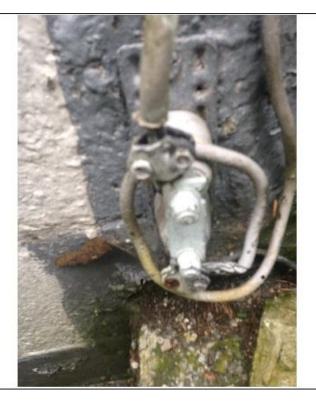
Tension nominale: 1x230v

Lieu du contrôle: Rue André Renard 227 , 4100 SERAING

Propriétaire: PAULUS Agent-visiteur: Johny Onclin

Date du contrôle: 05/04/2017

Schéma d'implantation simplifié (< 01/10/1981) ou photo de l'installation électrique (> ou < 01/10/1981)



Signature client:

